

**CONVOCAATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE SWISSQUOTE GROUP HOLDING SA**

Mardi, 8 mai 2012, à 10 heures 30
(ouverture des portes à 10 heures)

à l'hôtel Savoy Baur en Ville, Paradeplatz, 8022 Zurich

ORDRE DU JOUR

1. Présentation

1.1 Du rapport annuel pour l'exercice 2011

comprenant le rapport de gestion, les comptes annuels et les comptes consolidés du groupe.

1.2 Du rapport de rémunération pour l'exercice 2011 (« compensation report »).

2. Rapports de l'organe de révision

3. Décisions

3.1 Approbation du rapport annuel pour l'exercice 2011

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport annuel pour l'exercice 2011.

3.2. Vote consultatif sur le rapport de rémunération pour l'exercice 2011

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice 2011 (vote consultatif non obligatoire).

3.3 Emploi des réserves issues d'apports de capital et emploi du bénéfice au bilan

3.3.1 Emploi des réserves issues d'apports de capital (distribution aux actionnaires)

Le Conseil d'administration propose d'utiliser une partie des réserves issues d'apports de capital comme suit :

Réserves issues d'apports de capital au 31 décembre 2011	CHF	15,292,436
Distribution de dividende provenant des réserves issues d'apports de capital de CHF 1.04 par action	CHF	(15,223,905)*
Solde reporté à nouveau des réserves issues d'apports de capital	CHF	68,531

Le Conseil d'administration a décidé en 2011 de créer une réserve issue d'apports de capital de CHF 15,292,436 par reclassification de la réserve légale générale (« share premium »). Cette réserve issue d'apports de capital est composée des primes d'émission

(agio) payées lors des augmentations de capital entre 2000 et 2007 (CHF 71,828,022) déduction faite des pertes reportées (CHF 51,410,586), des frais d'introduction en bourse et des autres dépenses liées aux augmentations de capital (CHF 5,125,000). L'Administration Fédérale des Contributions a approuvé la qualification du montant de CHF 15,292,436 en tant qu'apports de capital accumulés durant la période du 1^{er} janvier 1997 au 31 décembre 2010.

Suite à l'entrée en vigueur au 1er janvier 2011 de la deuxième réforme de l'imposition des entreprises, la Société a la possibilité de procéder à des distributions de dividendes provenant des réserves issues d'apports de capital sans déduction de l'impôt fédéral anticipé de 35% au lieu de distributions de dividendes provenant du bénéfice résultant du bilan de l'exercice.

Si cette proposition est approuvée, un montant net de CHF 1.04 par action sera versé dès le 15 mai 2012 aux actionnaires qui détiennent des actions Swissquote Group Holding SA en date du 10 mai 2012.

* *Le montant indiqué se base sur l'état du capital-actions au 31 décembre 2011 et peut varier en fonction de l'exercice - jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire - d'options accordées aux employés.*

3.3.2 Emploi du bénéfice au bilan

Le Conseil d'administration propose que le bénéfice au bilan disponible au 31 décembre 2011 soit utilisé comme suit :

Bénéfice au bilan disponible au 31 décembre 2011	CHF	103,309,692
Solde reporté à nouveau	CHF	103,309,692

3.4 Décharge aux membres du Conseil d'administration et à la Direction générale

Le Conseil d'administration propose qu'il soit donné décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale pour leur activité durant l'exercice 2011.

4. Elections

4.1 Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration sont proposés pour un mandat supplémentaire d'un an :

Monsieur Mario Fontana (réélection)
Monsieur Paul E. Otth (réélection)
Monsieur Markus Dennler (réélection)
Monsieur Martin Naville (réélection)
Monsieur Adrian Bult (réélection)

4.2 Organe de révision

Le Conseil d'administration propose l'élection de PricewaterhouseCoopers SA, succursale de Pully comme organe de révision pour l'exercice 2012.

INDICATIONS COMPLEMENTAIRES

Rapport annuel, rapport de rémunération et rapports de l'organe de révision

Le rapport annuel, les comptes annuels, les comptes consolidés du groupe et le rapport de rémunération au 31 décembre 2011, de même que les rapports respectifs de l'organe de révision peuvent être consultés par les actionnaires à compter du 13 avril 2012 au siège de la société, sise Chemin de la Crétaux 33, à Gland, ainsi que sur Internet à l'adresse : www.swissquote.ch, section « La Société ». Le rapport annuel sera envoyé sur demande écrite aux actionnaires inscrits au registre des actionnaires.

Cartes d'admission et documents de vote

Tous les actionnaires inscrits au 3 mai 2012, au registre des actionnaires avec droit de vote, reçoivent, avec la présente invitation, un bulletin-réponse comprenant un formulaire d'inscription et de commande. Les cartes d'admission et la documentation seront envoyées dès le 23 avril 2012 sur la base des inscriptions. Les cartes d'admission déjà délivrées perdront toute validité et devront être restituées si les actions ont été aliénées avant l'assemblée générale ordinaire. Aucun transfert d'actions ne sera enregistré au registre des actionnaires du 4 mai 2012 jusqu'au lendemain de l'assemblée générale.

Représentation

Les actionnaires qui ne peuvent pas participer à l'assemblée générale ont la possibilité de se faire représenter comme suit :

- Par la personne de leur choix : en commandant une carte d'admission puis en la remettant avec la procuration au représentant de leur choix; ou
- Par la société, en signant la procuration en blanc: leur droit de vote sera exercé dans le sens d'une approbation des propositions du Conseil d'administration; ou
- Par le représentant indépendant (au sens de l'article 689c CO), soit Monsieur Juan Carlos Gil, Avocat, LL.M., Jegher Gil, Waldmannstrasse 6, CH-8001 Zurich; ou
- Par une banque, une caisse d'épargne ou un autre gérant de fortune professionnel à titre de représentant dépositaire (au sens de l'article 689d CO). Dans ce cas, ils recevront une carte d'admission à remettre avec la procuration complétée au représentant dépositaire.

Les actionnaires sont priés de compléter le bulletin-réponse en fonction de leur choix et de le renvoyer dans les plus brefs délais.

Conformément à l'article 689e CO, les représentants dépositaires et le représentant indépendant sont priés de communiquer à temps à la société le nombre, l'espèce et la valeur nominale des actions qu'ils représentent. Sont considérés comme représentants dépositaires les établissements soumis à la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne ainsi que les gérants de fortune professionnels.

Déroulement de l'assemblée générale

L'assemblée générale se déroulera principalement en allemand. Les présentations sur écran et la documentation seront en anglais. Sur demande, des traductions informelles en allemand ou français pourront être données oralement.

Gland, le 13 avril 2012

Swissquote Group Holding SA
Au nom du Conseil d'administration
Le Président

Mario Fontana